

Annexe 4 : Détermination des durées d'amortissement des biens immobilisés de l'assainissement collectif et de la gestion des eaux pluviales urbaines

Les règles fixées consistent en la reprise des règles en vigueur par Bordeaux Métropole sur les exercices antérieurs pour les biens issus du service public de l'assainissement collectif et de la gestion des eaux pluviales urbaines.

Toutefois pour les nouveaux biens à venir les règles déjà posées dans la délibération 2024/02/03 s'appliquent (seuil d'immobilisation, méthode de décompte...)

Il demeure la liste ci-dessous faisant l'objet d'une catégorisation et de durées spécifiques.

Durées d'amortissement pour les biens remis en dotation pour la gestion des Eaux pluviales urbaines

LIBELLE	Durée en année
Frais d'études, d'élaboration, de modifications et de révisions des documents d'urbanisme	10
Frais d'études	00
Frais de recherche et de développement	03
Frais d'insertion	03
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires - Concessions et droits similaires	01
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires - Concessions et droits similaires	02
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires - Concessions et droits similaires	03
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires - Concessions et droits similaires	05
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires - Concessions et droits similaires	07
Plantations d'arbres et d'arbustes	15
Autres agencements et aménagements	15
Constructions - Bâtiments administratifs	30
Constructions - Bâtiments scolaires	30
Constructions - Bâtiments sociaux et médicaux	30
Constructions - Bâtiments culturels et sportifs	40
Equipements de cimetière	30
Autres bâtiments publics	30

Immeubles de rapport	
Autres bâtiments privés	30
Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments publics	15
Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments publics	30
Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments privés	30
Autres constructions	30
Réseaux Divers	20
Réseaux de voirie	00
Installation de voirie	00
Autres réseaux	60
Autres réseaux	30
Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	10
Installations, matériel et outillage techniques - Matériel roulant	05
Installations, matériel et outillage techniques - Matériel roulant	07
Installations, matériel et outillage techniques - Matériel roulant	10
Installations, matériel et outillage technique - Autre matériel et outillage de voirie	05
Installations, matériel et outillage technique - Outillage et petits matériels	05
Installations, matériel et outillage technique - Outillage et petits matériels	10
Autres installations, matériel et outillage techniques	01
Autres installations, matériel et outillage techniques	05
Autres installations, matériel et outillage techniques	07
Autres installations, matériel et outillage techniques	10
Autres installations, matériel et outillage techniques	20
Autres collections et œuvres d'art	00
Installations générales, agencements et aménagements divers	10
Installations générales, agencements et aménagements divers	20
Autres immobilisations corporelles - Autres matériels de transport	05
Autres immobilisations corporelles - Autres matériels de transport	07
Autres immobilisations corporelles - Autres matériels de transport	10

Autre matériel informatique	
Autre matériel informatique	05
Matériels de bureau et mobiliers scolaires	05
Matériels de bureau et mobiliers scolaires	10
Autres matériels de bureau et mobiliers	05
Autres matériels de bureau et mobiliers	10
Autres matériels de bureau et mobiliers	20
Matériel de téléphonie	02
Matériel de téléphonie	05
Matériel de téléphonie	10
Autres immobilisations corporelles	01
Autres immobilisations corporelles	05

Durées d'amortissement pour les biens remis en dotation pour l'assainissement collectif

LIBELLE	Durée en année
IMMEUBLES	40
BATIMENTS LE GERS	15
STEP - Génie Civile	25
STEP - Equipements	10
STEP - Matériels divers	10
SPR - Génie civile	25
SPR - Equipements	10
SPR - Pompes	10
SPR - Matériels divers	10
CANALISATIONS	60
AQUEDUCS JALLES	60
BRANCHEMENTS	25
AMENAGEMENTS DIVERS	15
MATERIEL ELECTRO-MECANIQUE ET CANALISATIONS ELECTRIQUES	10
APPAREILS DE CONTRÔLE OU DE MESURE	10
MATERIEL D'AUTOMATISATION DES STATIONS	07
MATERIEL DE TRANSPORT	05

VEHICULES SPECIAUX DE TRAVAUX PUBLICS	
GROS OUTILLAGE	10
MOBILIER ET MATERIEL DE BUREAU MATERIEL DIVERS	10
MACHINES DE BUREAU	05
MATERIEL INFORMATIQUE	05
LOGICIELS	03